

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – Installations classées pour la protection de l'environnement

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société SETEO pour l'exploitation d'une déchetterie professionnelle (déchets dangereux et non dangereux) et d'installations de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux sur la commune de SAINT APOLLINAIRE.

Par arrêté préfectoral n° 1379 du 11 septembre 2023 sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la société SETEO, dont le siège social est Route de Gray 21850 SAINT APOLLINAIRE en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or une autorisation environnementale (rubrique n° 2710-1 et 2791 de la nomenclature des installations classées) pour l'exploitation d'une déchetterie professionnelle (déchets dangereux et non dangereux) et d'installations de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux sur la commune de SAINT APOLLINAIRE.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera du lundi 16 octobre 2023 à 9h au vendredi 17 novembre 2023 jusqu'à 17h30 en mairies de SAINT APOLLINAIRE 21850 (siège de l'enquête), VAROIS-ET-CHAIGNOT 21490 et QUETIGNY 21800.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis des services, l'absence d'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté, dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de SAINT APOLLINAIRE 21850 (siège de l'enquête), VAROIS-ET-CHAIGNOT 21490 et QUETIGNY 21800 où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture :

- SAINT APOLLINAIRE 21850 (siège de l'enquête), 650 Route de Moirey
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

- VAROIS-ET-CHAIGNOT 21490 13 route de Fontaine-Française
Les lundi, mardi et jeudi de 16h00 à 18h00
le mercredi de 9h00 à 12h00
le vendredi de 15h00 à 17h00

-QUETIGNY 21800 Place Théodore Monod
du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
le samedi de 8h45 à 12h00

- sur support papier à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4861>

- sur le site internet de la préfecture :

<https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE>

- sur un poste informatique en mairie de Saint-Apollinaire, siège de l'enquête, (cf adresse et horaires d'ouverture cités ci-dessus)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de Saint-Apollinaire, siège de l'enquête, Varois-et-Chaignot et Quetigny (cf adresses et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4861>

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard vendredi 17 novembre 2023 à 17h30 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :

enquete-publique-4861@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4861>

- Les observations pourront être adressées par voie postale à Monsieur Daniel MARTIN, Commissaire enquêteur, en mairie de Saint Apollinaire, siège de l'enquête, 650 Route de Moirey 21850 Saint-Apollinaire – avant la clôture de l'enquête soit au plus tard vendredi 17 novembre 2023 à 17h30.

• Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Monsieur Pierre GOUVERNEUR, Directeur Général
Téléphone : 03 80 60 04 09 – 06 22 70 08 48
courriel : p.gouverneur@seteo.fr

Monsieur Daniel MARTIN, commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous,

► **Mairie de Saint-Apollinaire 650 Route de Moirey (21800) - *siège de l'enquête***

lundi 16 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
Mardi 31 octobre 2023 de 14h00 à 17h30
vendredi 17 novembre 2023 de 14h00 à 17h30

► **Mairie de Varois-et-Chaignot 13 route de Fontaine Française (21490)**

mercredi 25 octobre 2023 de 9H00 à 12h00

► **Mairie de Quetigny Place Théodore Monot (21800)**

le samedi 4 novembre 2023 de 9h00 à 12h00

Le Préfet de la Côte-d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, des annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être tenus à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public :

- à la Préfecture de la Côte-d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE

- sur le site internet de la préfecture :

<https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE> pendant la même durée

- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4861>

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation
La Cheffe du Pôle Environnement et urbanisme

signé

Evelyne MORI